

INSCRIPTIONS POUR VOS ENFANTS

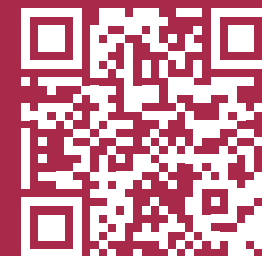
Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école, aux activités périscolaires (matin, soir et restauration), dans un accueil de loisirs.

1



Connectez-vous sur
le Portail Familles
de la ville de Toulon

www.portail-familles.toulon.fr



2

Votre enfant est **déjà inscrit** pour l'année 2025/2026 :

Votre enfant n'est **pas inscrit** pour l'année 2025/2026 :



Connectez-vous sur le Portail Familles.
Vous accéderez à l'ensemble de vos démarches.

Créez un compte sur le Portail Familles et puis générez
votre **Dossier Famille**. Une fois validé par la Ville,
vous accéderez à l'ensemble des démarches.

3



École

Inscription pour les enfants entrant en toute petite section, en 1^{re} année de maternelle, pour les nouveaux arrivants et en cas de déménagement.

Pour les enfants de grande section passant au CP, veuillez vous rapprocher du directeur de l'école maternelle.

À partir du 23 février

Demande de dérogation à la carte scolaire

Téléchargez le formulaire
sur le site de la Ville.

À partir du 30 mars

Activités périscolaires

Inscription pour les temps du matin, du soir et de la restauration scolaire. Après validation par le service Accueil des Familles, vous pourrez réserver l'ensemble des temps souhaités.

À partir du 9 mars

Accueil de loisirs

Inscription pour les mercredis de l'année scolaire 2026/2027. Après validation par le service Accueil des Familles, vous pourrez réserver le centre et les jours souhaités.

Inscription à partir du 9 mars
Réservation à partir du 15 juin

